

MODULE II

Question 1 : Pour une compétition sélective, quel est le nombre minimum de cibles par départ pour qu'une compétition en métropole soit prise en compte ?

- 6 cibles
- 8 cibles
- 10 cibles

Question 2 : Un archer U15 (Minime) peut être surclassé annuellement en catégorie immédiatement supérieure :

- Lors de la dernière année d'une catégorie sans certificat médical
- Lors de la dernière année d'une catégorie avec un certificat de surclassement établi par tout docteur en médecine
- Lors de la dernière année d'une catégorie avec un certificat de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA

Question 3 : A partir de quel âge, un jeune arbitre, s'il remplit les conditions peut-il commencer la formation ?

- 13 ans
- 14 ans
- 15 ans

Question 4 : Quelle est la forme de l'entraînement au début d'une compétition à 18m ?

- Un temps entre 20mn et 45 mn
- sur 2 volées
- sur 3 volées

Question 5 : Lors des ½ finale lors d'un TAE inter combien d'entraîneurs peuvent accéder au terrain ?

- Un par archer
- Un pour 4 archers
- Aucun

Question 6 : Lors d'une compétition par équipe, où se place le capitaine d'équipe ou coach :

- Derrière la ligne d'attente
- Dans une zone prévue à cette effet
- Dans le carré des archers

Question 7 : Dans un championnat de France par équipe de club :

- Il peut y avoir un archer étranger dans l'équipe
- Il n'y a pas de limite au nombre d'archers étrangers dans l'équipe
- Il ne peut pas y avoir d'archer étranger dans l'équipe

Question 8 : Lors d'une compétition individuelle à quel moment commence les phases finales :

- Après les qualifications, quel que soit le niveau des premiers duels (32^{ème}, 16^{ème}...)
- A partir des ¼ de finales
- A partir des ½ de finales

2024-2 TRONC COMMUN REPONSE UNIQUE

Question 9 : Quelle période a été prise en compte pour la licence 2025, pour définir la catégorie suivant la date de naissance ?

- Du 1 septembre 2024 au 31 août 2025
- Du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Question 10 : Pour les U11 et U13, en quelle année peut-on être surclassé ?

- Tout le temps
- Uniquement des 2 dernières années
- Uniquement la dernière année

Question 11 : Quand un arbitre doit-il suivre une remise à niveau pour les options obtenues avec validation du PCRA ? :

- S'il est INACTIF
- S'il est en RETRAIT
- S'il est en SOMMEIL

Question 12 : Si un arbitre fédéral n'est pas arbitre responsable au moins une fois dans l'année, il devient INACTIF :

- Vrai
- Faux

Question 13 : Quelle est la date limite pour demander un surclassement annuel pour un U18 ?

- Il n'y en a pas
- Avant le 30 novembre
- Avant le 31 décembre

Question 14 : Un concours à 18 m est sélectif :

- Seulement s'il est tiré en salle
- S'il est tiré en salle ou en extérieur
- Seulement s'il est tiré en extérieur

Question 15 : Pour un championnat régional :

- Le Comité Régional doit fixer le mode de désignation du jury d'appel
- Il n'y a pas de jury d'appel
- Le jury d'appel doit être nommé par le président du club organisateur

Question 16 : Lorsqu'il se réunit, le jury d'appel est composé de :

- 3 membres
- 4 membres
- 5 membres.

Question 17 : Un poussin de 9 ans tire en compétition en salle dans la condition suivante :

- Sur un blason de 60cm avec le centre à 1m du sol et à 15 mètres de distance
- Sur un blason de 80 cm avec le centre à 1.10 du sol et à 15 mètres de distance
- Sur un blason de 80 cm avec le centre à 1.10 du sol et à 18 mètres de distance

2024-2 TRONC COMMUN REPONSE UNIQUE

Question 18 : Lors d'une compétition officielle dominicale le DOS peut être :

- Un membre de l'organisation.
- Personne d'autre qu'un arbitre.
- Une personne non licenciée

Question 19 : Lors d'une compétition régionale à 18 mètres, en ramassant les feuilles de marque à la fin de la compétition, le greffe s'aperçoit d'un écart de total entre la feuille papier et le système électronique qui fait la contre-marque :

- Le greffe prend en compte le résultat le plus faible
- Si les valeurs de flèches sont bien les mêmes sur les deux systèmes, le greffe prend en compte le résultat du système électronique
- Le greffe prend en compte le résultat le plus fort

Question 20 : Sur une compétition avec finales, un arbitre ayant participé au qualificatif et éliminé pour les duels :

- peut arbitrer n'importe quelle arme, catégorie ou sexe.
- Peut participer, à l'arbitrage, s'il a sa tenue une autre catégorie que celle dans laquelle il a tiré en qualifications.
- Ne peut en aucun cas arbitrer

MODULE III

Question 1 : Pour les poussins en dernière année quelle est la puissance maximale marquée sur les branches à respecter lors d'une compétition

- 10 livres
- 15 livres
- 18 livres

Question 2 : Sans risquer de sanction automatique lors d'un contrôle antidopage :

- Un archer peut refuser de se soumettre au contrôle
- Ne peut pas refuser de se soumettre au contrôle
- Peut refuser de se soumettre au contrôle à condition de disposer d'une dispense délivrée par le médecin de la FFTA

Question 3 : La vente d'alcool par un organisateur de manifestation :

- N'est jamais autorisée
- Est autorisée à toutes les personnes présentes
- Est interdite aux participants

Question 4 : Un archer qui veut tirer ponctuellement dans une catégorie supérieure à la sienne pour laquelle la distance et la taille des blasons sont identiques :

- N'a pas besoin d'un certificat médical de sur-classement
- Doit présenter un certificat médical de sur-classement s'il est mineur
- Doit présenter un certificat médical de sur-classement quel que soit son âge.

1- **Question 5** : Un archer se présente au greffe d'une compétition avec un plâtre à la jambe gauche et vous demande un agent pour relever ses scores

- Il n'est pas possible d'accéder à sa requête et il devra monter en cible
- Il pourra bénéficier d'un agent qui l'accompagnera en cible mais il devra lui-même annoncer la valeur de ses points
- Il est autorisé à avoir un agent qui se rendra à sa place aux cibles

MODULE IV

1. Lors d'une compétition par équipe DRE, un archer en fauteuil en possession d'une carte de classification, est autorisé à rester sur le pas de tir lors durant le match. Pour passer le relais à son camarade une fois sa (ses) flèche(s) tirée(s) :
 - Il n'est astreint à aucune obligation pour signifier le passage du relais
 - Il doit obligatoirement poser son arc et lever le bars d'arc pour passer le relais
 - Il doit obligatoirement donner un signal (convenu en amont avec l'arbitre) pour passer le relais

2. Un para-archer possédant des difficultés de motricité indiquées sur la carte de classification
 - Est soumis au même titre qu'un archer valide à une sanction en cas d'armement dangereux
 - N'est soumis à aucune sanction en cas d'armement dangereux
 - N'est soumis à ce type de sanction que pour le TAE

3. Une carte de classification, pour être valide
 - Doit être établie et signée par un classificateur de la FFTA
 - Doit être établie par un kinésithérapeute et contresignée par un classificateur de la FFTA
 - Doit être établie par un kinésithérapeute et contresignée par chef classificateur de la FFTA

4. Un para archer
 - Peut bénéficier de temps supplémentaire au-delà des 15mn réglementaires pour un incident matériel et/ou médical
 - Peut bénéficier de temps supplémentaire au-delà des 15mn réglementaires uniquement pour un incident médical
 - Ne peut pas bénéficier de temps supplémentaire au-delà des 15mn réglementaires

2024-2 TRONC COMMUN REPONSE UNIQUE

5. Dans la mesure où il n'existe pas de classement national para en tir Campagne, un para archer
- Ne peut en aucun cas participer à une compétition de tir campagne
 - Peut y participer (sous réserve d'accessibilité par rapport à sa situation de handicap) et sera classé au classement valide
 - Cette affirmation est fausse, il peut participer et son résultat sera intégré au classement para-campagne

MODULE V

- 1) En TAE, après avoir installé sa corde, un archer qui désire en vérifier la bonne installation peut armer son arc :
- Dans la zone du public tant qu'il n'y a pas de flèche sur l'arc
 - Uniquement sur la ligne de tir, s'il n'y a personne devant cette ligne
 - Dans la zone d'attente tant qu'il n'y a pas de flèche sur l'arc
- 2) En TAE, une technique d'armement latéral (sur le côté) :
- Est considérée comme dangereuse car la flèche peut passer au-delà de la zone latérale de sécurité du terrain
 - Est considérée comme dangereuse uniquement si la flèche peut passer au-dessus des cibles
 - N'est jamais considérée comme dangereuse
- 3) Lors des épreuves sélectives de TAE, afin de départager les égalités, la feuille de marque doit indiquer en plus du score. Le nombre total de :
- 9 et de 10
 - 10 (uniquement) et de X (uniquement)
 - 10 (10 + X) et de X (uniquement)

2024-2 TRONC COMMUN REPONSE UNIQUE

- 4) Lors des épreuves sélectives de Tir à 18m, afin de départager les égalités, la feuille de marque doit indiquer en plus du score. Le nombre total de :
- 9 et de 10
 - 10 (uniquement) et de X (uniquement)
 - 10 (10 + X) et de X (uniquement)
- 5) Lors des épreuves qualificatives de Tir Beursault, le départage des égalités se fait au plus grand nombre de :
- 4 puis de 3
 - 6 puis de 5
 - 10 puis de 9
- 6) Lors des épreuves sélectives de Tir en Campagne, le départage des égalités se fait au plus grand nombre de :
- 4 puis de 3
 - 6 puis de 5
 - 10 puis de 9
- 7) Lors d'une compétition sélective de Tir 3D, la valeur maximale d'une volée d'un archer est de :
- 18 points
 - 22 points
 - 35 points
- 8) Lors d'une compétition sélective de Tir Nature, la valeur maximale d'une volée d'un archer est de :
- 18 points
 - 22 points
 - 35 points
- 9) Lors d'une compétition sélective de Tir en Campagne, la valeur maximale d'une volée d'un archer est de :

2024-2 TRONC COMMUN REPONSE UNIQUE

- 18 points
- 22 points
- 35 points

10) Lors d'une compétition sélective de TAE, la valeur maximale d'une volée d'un archer est de :

- 30 points
- 40 points
- 60 points

11) Lors d'une compétition sélective de Tir à 18 mètres, la valeur maximale d'une volée d'un archer est de :

- 30 points
- 40 points
- 60 points

12) Lors d'une compétition par équipe en TAE, la valeur maximale d'une volée d'une équipe Femmes Arc à Poulies est de :

- 30 points
- 40 points
- 60 points

13) Lors d'une compétition par équipe mixte en TAE, la valeur maximale d'une volée d'une équipe mixte est de :

- 30 points
- 40 points
- 60 points

14) Lors des épreuves qualificatives de Tir Beursault, le classement est établi après :

- 10 haltes
- 20 haltes

2024-2 TRONC COMMUN REPONSE UNIQUE

- 40 haltes

15) En Tir Beursault, une flèche qui atteint la cible après avoir ricoché :

- Ne marque aucun point, ni honneur
- Ne marque aucun honneur, mais marque le nombre de points correspondant à son emplacement en zone marquante
- Est comptée en fonction de son emplacement en cible, comme toutes les autres flèches

16) En Tir en Campagne, une qui se plante en cible après avoir ricoché :

- Ne marque aucun point
- Doit être tirée à nouveau
- Prend la valeur qui correspond à la position de son tube dans la cible

17) Lors d'une compétition sélective de Tir Nature, à quel moment l'arbitre doit-il déclencher le chronomètre ? :

- Dès que l'archer rejoint (le plus rapidement possible) son premier pas de tir
- Dès que le pas de tir est libre (ou quand l'archer précédent est arrivé au pas jaune), pour obliger l'archer à quitter le pas jaune rapidement
- Dès que l'archer quitte le pas jaune, aussitôt que son premier pas de tir est libre

18) En tir à 18m, quel est le temps maximum alloué à un archer pour tirer une flèche dans un duel en tir simultané ? :

- 20 secondes
- 30 secondes
- 40 secondes

19) En TAE, quel est le temps maximum alloué à un para-archer pour tirer une flèche dans un duel en tir simultané ? :

- 20 secondes
- 30 secondes
- 40 secondes

2024-2 TRONC COMMUN REPONSE UNIQUE

20) En TAE, quel est le temps alloué à une équipe mixte pour tirer une volée en match simultané ? :

- 80 secondes
- 120 secondes
- 160 secondes

MODULE II

Question 1 : Lors des volées d'échauffement d'un championnat régional de tir à 18 mètres, les entraîneurs peuvent :

- Se tenir près de leurs archers sur la ligne de tir
- Accompagner leurs archers aux cibles entre les volées
- Se tenir derrière la ligne d'attente

Question 2 : Un jeune arbitre qui a réussi son examen :

- Peut être arbitre responsable d'un concours jeune
- Peut arbitrer un concours adulte jusqu'au niveau départemental
- Peut arbitrer lors d'un championnat régional adulte
- Peut gérer les feux et chronométrer les temps de tir

Question 3 : Que doit-on vérifier ou faire vérifier par le greffe avant le début du concours ?

- Que les archers aient bien chacun leur chaise
- Les licences ou identités de archers
- Qu'il n'y ait pas plus de 2 archers du même club par cible
- Que la buvette soit prête
- Que la composition des équipes soit déposée en temps voulu

Question 4 : Une compétition peut se dérouler sur :

- Un jour en semaine
- Deux jour en semaine
- Un week-end
- Un week-end plus un jour avant ou après
- Un week-end plus un jour avant et après

Question 5 : Qui peut avoir accès au terrain de compétition :

- les cadres techniques de la FFTA
- Les archers
- Les parents des jeunes archers
- Les entraîneurs diplômés
- Le maire de la commune

Question 6 : Quand la tenue de club est-elle obligatoire ? :

- Sur les périodes d'échauffement
- Sur les concours dominicaux
- Sur les podiums des concours dominicaux
- Sur les championnats départementaux et régionaux
- Sur les podiums des championnats départementaux et régionaux

Question 7 : Quand un jury d'appel doit-il être nommé ?

- Lors de toutes les compétitions dominicales
- Lors des championnats régionaux
- Lors des championnats de France
- Lors des compétitions dominicales si le comité régional l'a décidé
- Lors des championnats régionaux si le comité régional l'a décidé

2024-2 TRONC COMMUN REPONSES MULTIPLES

Question 8 : Un U11 en dernière année peut participer à :

- Un Tir à 18m
- Un TAE national
- Un TAE international
- Un Campagne
- Un 3D

Question 9 : Le jury d'appel ne peut pas être saisi :

- Pour une valeur de flèche
- Pour une décision de jury d'appel déjà rendu
- Pour un litige avec un arbitre au sujet d'un placement sur un pas de tir

Question 10 : Les pantalons de jeans sont autorisés :

- lors des compétitions dominicales si cela est précisé sur le mandat
- lors des compétitions dominicales même si cela n'est pas précisé sur le mandat
- lors d'un championnat départemental
- lors d'un championnat régional

Question 11 : Un mandat doit mentionner :

- L'heure d'ouverture du greffe
- S'il y a ou non de la restauration sur le site de la compétition
- L'heure du début des tirs
- Les différentes sortes de récompenses distribuées

MODULE III

1. En TAE et selon sa classification un archer para utilisant un arc à poulies est susceptible de tirer

- A 50m sur blason de 122
- A 50m sur blason de 80 réduit à 5 zones
- A 30m sur blason de 122
- A 30m sur blason de 80
- A 30m sur blason de 60

2. Lors d'un contrôle antidopage

- Une consommation d'alcool peut être recherchée
- Une consommation d'alcool ne pas être recherchée
- Une consommation de drogues peut être recherchée
- Une prise de stupéfiants accompagnée d'une consommation d'alcool ne peut pas être recherchée

MODULE IV

1. Les handicaps ci-après ne sont pas reconnus dans la délégation obtenue par la FFTA du ministère

2024-2 TRONC COMMUN REponses MULTIPLES

- Locomoteur
- Visuel
- Psychique
- Mental
- Sensoriel

2. Un archer U11 sans surclassement peut tirer avec :

- Un arc nu
- Un arc Classique
- Un arc à poulies
- Un arc droit

MODULE V

1) Lorsqu'une compétition officielle a débuté, la sécurité sur le terrain est de la responsabilité de

- la Municipalité
- l'organisateur
- l'arbitre responsable
- le Directeur des tirs
- l'ensemble des arbitres qui officient

2) Lors des épreuves de Tir à l'Arc Extérieur, les barrières pour retenir le public doivent :

- se situer au moins à 7 mètres de part et d'autre de la ligne de tir ;
- se situer au moins à 13m de part et d'autre de la ligne des cibles à 30m ;
- se situer au moins à 20m de part et d'autre de la ligne des cibles à 90m ;
- se situer au moins à 20m derrière la ligne des cibles à 70m, s'il n'y a pas de butte ou de mur derrière la ligne de cibles ;
- se situer à au moins 10m en arrière de la ligne d'attente.

3) Lors des épreuves de Tir à 18m dans une salle, les barrières pour retenir le public doivent :

- si la disposition de la salle les rend obligatoires, se situer au moins à 7 mètres de part et d'autre de la ligne de tir ;
- si la disposition de la salle les rend obligatoires, se situer au moins à 10m de part et d'autre de la ligne des cibles ;
- se situer devant les portes de sécurité situées entre la ligne de tir et la ligne de cibles pour en bloquer l'accès ;
- si la disposition de la salle les rend obligatoires, se situer au moins à 5m derrière le filet de protection, pour que le public puisse circuler en sécurité derrière les cibles ;

2024-2 TRONC COMMUN REPONSES MULTIPLES

- se situer à au moins 5m en arrière de la ligne d'attente.

4) En Tir Beursault, pour assurer la sécurité :

- un archer U13 devrait tirer en premier dans un peloton complété par des adultes ;
- les sécurités latérales des allées doivent mesurer au moins 2,50m de haut ;
- les sécurités latérales des allées s'appellent des « gardes pantons » ;
- Le public peut circuler dans l'allée des Chevaliers, mais pas dans l'allée du Roy ;
- en cas de nécessité absolue, il est possible de ne tirer que dans un seul sens.

5) En tir en Campagne, pour des raisons de sécurité :

- les parcours visiteurs sont interdits dans les compétitions dominicales ;
- les tirs ne devront jamais s'effectuer vers des cibles placées en hauteur par rapport au pas de tir ;
- une zone de sécurité de 5m de part et d'autre de la ligne de tir doit être assurée ;
- un cheminement passant derrière une cible doit obligatoirement être éloigné d'au moins 50m de cette cible ;
- un archer qui persiste à utiliser armement latéral au pas de tir, bien qu'averti par les arbitres, peut se voir prié de cesser la compétition.

6) En tir Nature, pour des raisons de sécurité :

- Si le terrain est glissant, le temps limite de tir peut être étendu pour une ou plusieurs cibles sur décision de l'arbitre responsable ;
- Il est possible de fixer les blasons sur des plaques de bois si la qualité des buttes de tir ne semble pas pouvoir empêcher les flèches de passer à travers ;
- il est préférable que les cibles soient éloignées les unes des autres ;
- les pas de tirs doivent être installés à plus d'1m de tout obstacle pouvant endommager les branches d'arc ;
- un archer doit garder sa flèche dans le carquois tant que l'archer qui le précède n'est pas en sécurité.

7) En tir 3D, pour des raisons de sécurité :

2024-2 TRONC COMMUN REponses MULTIPLES

- il est préférable de privilégier un cheminement qui part à environ 90° de la cible tirée à défaut d'un retour au pas de tir ;
- il est possible de placer une cible directement devant un mur de pierre qui stoppera toute flèche ratant la cible ;
- Si le terrain est glissant, le temps limite de tir peut être étendu pour une ou plusieurs cibles sur décision de l'arbitre responsable ;
- l'accès au terrain d'entraînement n'est autorisé que par l'arbitre ;
- un plan du parcours avec les cheminements sécurisés doit être édité.

8) Les feuilles de marque :

- doivent être remplies correctement et sans rature ;
- doivent être contrôlées par les archers à la fin de chaque volée ;
- doivent être signées par l'archer et le marqueur à la fin d'une compétition ;
- une information manquante sera considérée comme inexistante pour le classement ;
- une erreur d'enregistrement d'un score peut être corrigée en rouge par un arbitre, si les flèches sont toujours en cible et qu'elles n'ont pas été touchées.

9) Dans une compétition de Tir à 18m tirée au rythme ABC (une vague) :

- 2 signaux sonores indiquent aux archers de s'avancer vers la ligne de tir ;
- Les 2 signaux sont accompagnés d'un feu rouge et d'un temps de 20 secondes ;
- 1 signal sonore indique le début des tirs et le feu passe au vert ;
- 1 signal sonore accompagne le passage au feu jaune qui indique les trente dernières secondes ;
- 5 signaux sonores accompagnés du feu rouge indiquent aux archers qu'ils doivent se rendre aux cibles pour marquer les scores.

10) Lors d'une compétition individuelle de parcours Nature, les archers disposent pour tirer leur volée, d'un temps maximal de :

- 45 secondes pour un U13 Arc Libre
- 45 secondes pour un U21 Arc Droit
- 45 secondes pour un Senior 1 Arc Poulie Nu
- 30 secondes pour un Senior 1 Arc Libre
- 30 secondes pour un Senior 2 Arc Nu